



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 37

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 28 juin 2023

## OBJET :

DE-23-06-1-26) SURCHARGE FONCIERE AU BENEFICE DE LA SOCIETE IMMOBILIERE 3F POUR L'ACQUISITION-AMELIORATION D'UN IMMEUBLE DE 16 LOGEMENTS SOCIAUX (3PLUS/5PLAI/8PLS) ET 2 COMMERCES SIS 11, RUE DES LAITIERES

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-huit juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 15 juin 2023 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN.

Absents excusés : Mme SÉGURET (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme POLLARD (pouvoir à Mme RANIERI), M. LAFON (pouvoir à Mme VOISIN), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), M. MICHON (pouvoir à M. GIRARD), Mme ODDON (pouvoir à M. TOURNE).

Absents : .  
Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 mai 2007, modifié les 30 septembre 2009, 29 septembre 2010, 29 juin 2011, 18 décembre 2013, 29 mars 2016, 30 janvier 2017, 1<sup>er</sup> octobre 2019 et 5 juillet 2022;

Vu l'acquisition-réalisation par la société Immobilière 3F d'un immeuble de 16 logements sociaux (3PLUS/5PLAI/8PLS) et 2 commerces, sis 11 rue des Laitières à Vincennes ;

Considérant que la société Immobilière 3F a sollicité auprès de la Ville une subvention pour surcharge foncière d'un montant de quatre-cent-vingt mille euros (420.000€) afin d'assurer l'équilibre financier de cette opération ;

Considérant l'intérêt de la Ville à favoriser la réalisation de logements sociaux sur son territoire ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 22 juin 2023,

## DÉLIBÈRE

*à l'unanimité,*

ARTICLE I : Le Conseil Municipal attribue à la société Immobilière 3F une subvention pour surcharge foncière d'un montant de quatre cent vingt mille euros (420.000 €), afin d'assurer l'équilibre financier de l'acquisition-amélioration d'un immeuble de 16 logements sociaux (3PLUS/5PLAI/8PLS) et 2 commerces sis 11, rue des Laitières à Vincennes.

ARTICLE II : Madame le Maire est autorisée à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Le Maire

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230628-lmc1H10911H1-DE Date de réception en Préfecture : 03/07/2023 Date de Publication : 03/07/2023
--

*Signé*

*Signé*

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20230628-lmc1H10911H1-DE  
Date de réception en Préfecture : 03/07/2023  
Date de Publication : 03/07/2023